



**Dans le cadre de la location d'une salle à la Ville d'Yffiniac et afin de constituer votre dossier, veuillez nous faire parvenir les documents suivants au moins 15 jours avant la date de votre événement :**

- Le contrat dûment rempli et signé en 2 exemplaires
- Un chèque de garantie correspondant
- Le chèque de location
- Une attestation d'assurance responsabilité civile d'occupant temporaire de locaux
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois